



LE RAPPORTEUR GENERAL

PREMIER MINISTRE

**RELEVÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS  
ET RÉSUMÉ DES DÉBATS**

**Séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée**

**30 janvier 2020**

*Hôtel du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, 9 h.30.*

—

**Ouverture de la séance par le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères**

**M. Jean-Yves LE DRIAN**, *ministre de l'Europe et des affaires étrangères, président la CNCD*, rappelle d'entrée son attachement à l'action extérieure des collectivités territoriales et au bon fonctionnement de la CNCD. Depuis sa création celle-ci a toujours « *su poser les bonnes questions et orienter les actions dans le bon sens* ». Il faut désormais mieux encore articuler les priorités thématiques (numérique, climat, etc.) et géographiques (telles que fixées par le CICID, avec une mention spéciale pour le Sahel). Jamais la loi n'a offert autant d'instruments, jamais l'internationalisation n'a été aussi nécessaire, mais certaines collectivités hésitent encore à sauter le pas.. L'action internationale des collectivités a un volet « aide aux réfugiés » et un volet « économie », elle doit avoir aussi un volet « solidarité ».

L'Etat a besoin des collectivités territoriales comme celles-ci ont besoin de l'Etat. Qu'il s'agisse d'accompagner les processus de décentralisation grâce à « l'expertise de terrain » ou des événements comme le Sommet Afrique France, le Sommet des Deux Rives ou les actions au Sahel. Il faut inclure des visites de projets de coopération décentralisée dans les déplacements ministériels. Il convient **d'élargir le cercle des collectivités engagées dans l'action internationale**. Dans ce but le Gouvernement a décidé **de trouver une solution pour sortir de l'assiette des dépenses de fonctionnement soumises à « régulation » budgétaire les subventions de l'Etat, de l'Union européenne et des autres bailleurs (question dite du 1,2 % - note du rapp.)**. C'était un point de cristallisation de notre confiance mutuelle mais, une **circulaire du Premier Ministre** actera ce point. Par ailleurs, les **taux de cofinancement** pourront être augmentés, jusqu'à 70 %, pour les projets dans 19 pays prioritaires (Afrique et Haïti).

Cet effort s'intègre dans le cadre de la « **Loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales** » (*nouveau titre de la LOPDSI – note du rapp.*), après un dernier examen par le CNDI (où les collectivités territoriales ont un « collège ») le 18 février. Il sera mis l'accent sur l'approche partenariale en même temps que sera doublé d'ici 2022 le montant des crédits consacrés au soutien de la coopération décentralisée (déjà augmentés, pour ce qui concerne la DAECT, d'un million d'euros en 2020) pour s'inscrire sur la trajectoire des 0,55 % pour l'APD. Un **Guide opérationnel de l'AECT** est mis en chantier, en particulier pour contribuer à la sensibilisation des nouvelles équipes municipales. Le Ministre conclut en félicitant le président André Viola, dont il se réjouit qu'il soit à nos côtés.

*(Le texte intégral de l'intervention du Ministre sera inclus dans le Compte rendu officiel de la CNCD)*

\*

**M. André VIOLA**, *vice-président de la CNCD*, remercie le Ministre, en particulier pour ce qui est du « 1,2 % », cette réponse lui convenant totalement. C'est un excellent choix, au moment où l'Etat renforce son aide, de lever cet obstacle, autant pour les collectivités déjà engagées à l'international que pour les nouveaux entrants.

**Un débat suit :**

**M. Roland RIES**, *président de Cités Unies France*, remercie également le Ministre pour avoir clarifié cette position du Gouvernement et que cela facilitera le travail de conviction auprès des élus. L'AECT est à la croisée des chemins, il y a de bonnes nouvelles mais il faut persuader les collectivités que l'action extérieure est une part intégrante de leur domaine de compétences. L'idée que l'on peut rester dans son coin est une idée fautive et il faut travailler ensemble, comme l'illustre l'exemple du Sahel. **Mme Agnès RAMPAL**, *personnalité qualifiée*, saluant elle-aussi les initiatives prises, insiste sur la priorité méditerranéenne appelant « une réponse adaptée à la bonne échelle », par l'adoption d'une stratégie macro-régionale, sujet sur lequel insiste également **M. Jean ROATTA**, *Ville de Marseille*. **Mme Jocelyne BOUGEARD**, *pour l'AFCCRE*, tout en notant les avancées, s'inquiète que la nouvelle programmation européenne ne comporte plus une individualisation des lignes consacrées aux autorités locales.. **M. François-Xavier PRIOLLAUD**, *Régions de France*, insiste sur la nécessité de faire comprendre le sens de la coopération décentralisée, et sur la nécessaire continuité d'action entre les Nations-Unies (ODD), l'UE (Pacte vert) et les collectivités territoriales. **M. Benoît PILET**, *président du Groupe Sahel de Cités Unies France*, note qu'il faut rallier les collectivités territoriales européennes à l'action sur le Sahel. Enfin, **M. Vincent LEDOUX**, *député*, met l'accent sur l'importance de la persuasion dans la phase précédant les municipales, par des tribunes et prises de position et qu'après les élections, les préfets organisent des réunions pour les nouveaux élus.

**LE MINISTRE** répond sur les points soulevés. Le compromis trouvé au sujet du 1,2 % est le meilleur possible dans le contexte. Les enjeux méditerranéens pourront être défendus notamment lors du congrès de l'UICN à Marseille, de la COP 15, dans l'enceinte Sommet des deux rives ; pour celui-ci, le format 5+5 est le plus opérationnel. Sur le cadre financier pluriannuel de l'UE, nous sommes sur la même ligne que Mme Bougeard, le Ministre veillera à ce que les collectivités territoriales puissent continuer à obtenir des fonds pour les projets de coopération. De même, nous sommes en phase sur le continuum nécessaire, depuis les Nations Unies jusqu'au terrain, pour les ODD ; sur le Sahel, le Ministre insiste sur la nécessité de l'action concrète, c'est ce qui manque le plus, c'est un enjeu central car la pérennité des Etats est en cause.

**Sous la présidence de M. André VIOLA** la séance se poursuit par *l'adoption à l'unanimité du PV de la précédente réunion plénière de la CNCD*. Il ouvre ensuite le débat sur les thématiques prioritaires, avec une première séquence de deux interventions.

\*

<b>Discussion avec les membres de la CNCD sur les thèmes prioritaires</b>
---

❖ **La priorité africaine**

- **M. le député Hubert JULLIEN-LAFERRIERE**, *président du Partenariat français pour la ville et le territoire (PFVT)*, évoque les perspectives du **Sommet Afrique-France de Bordeaux, juin 2020, sur le thème « Villes et Territoires durables »**. L'urbanisation est le défi du siècle en Afrique mais il ne faut oublier ni les villes moyennes, ni le maillage avec les territoires ruraux. La contribution des collectivités territoriales, fournisseuses de services, animatrices des territoires, est attendue ; plus de 400 maires ou élus locaux africains seront invités, le 4 juin sera consacré à un forum et des débats, dont les résultats seront exposés le 6 aux chefs d'Etat.

**MM.** Roatta, Ries, expriment leur préoccupation que les élus locaux ne soient pas cantonnés le 4 juin, que les projets menés par les collectivités (par exemple sur l'eau, l'assainissement) soient bien mis en évidence, que la présence et visibilité des collectivités sur la « Cité des solutions » soient assurées, que le lien avec les Chefs d'Etat soit effectif. Mme Moro souligne que la DAECT, avec le PFVT, est mobilisée sur ces mêmes objectifs.

- **M. le député Vincent LEDOUX**, *auteur du rapport « Ouvrir nos territoires à la priorité africaine de la France »*, présente la priorité africaine à la lumière des orientations fixées par le Président de la République à Ouagadougou en 2017 et commente les propositions de son rapport, dont les orientations avaient déjà été présentées devant la session de juillet 2019 de la CNCD et qui a été entre-temps présenté au Gouvernement. Il s'agit « d'améliorer la qualité de la mise en contact des sociétés civiles et des administrations », de « faire le pari de l'ouverture et de la confiance » et de créer une « familiarité positive ». Il existe des ressources considérables susceptibles d'être mobilisées, en s'appuyant sur la jeunesse, les diasporas, les chambres consulaires, en s'efforçant de mieux comprendre l'Afrique et ses codes d'accès. Le rôle des réseaux, des CDPR, des RRMA, du Sommet de Bordeaux, de la Saison Africa 2020, est souligné, de même que la nécessité de passer par des projets pilotes, dont celui mené par le préfet de région des Hauts-de-France avec l'aide du CDPR. En quelques mois, il s'agit de passer de pistes ouvertes à de vraies stratégies.

- Un **échange a alors lieu sur ces deux thèmes**, auxquels participent **MM. Roland RIES, Jean ROATTA, Tony BEN LAHOUCINE, Hubert JULIEN-LAFERRIERE** et de nouveau **M. Vincent LEDOUX, Mme l'ambassadeur Christine MORO** apportant pour sa part des précisions sur les appels à projets (AAP) de la DAECT qui y sont liés ainsi que sur l'esprit de « co-construction » dans lequel est préparé le **Guide opérationnel de l'AECT**.

(pause)

\*

### **Reprise de la discussion sur les thèmes prioritaires**

#### ❖ **Feuille de route Sahel :**

- **M. Benoît PILET**, *président du Groupe Sahel de CUF*, fait un point d'étape détaillé de cette action prioritaire, dans la ligne des Assises de Poitiers des 10 et 11

octobre 2019, et soulignant que l'*Association des Pouvoirs locaux du Sahel*, créée le 30 août dernier, va être en mesure de signer une convention fin février avec le secrétariat permanent du G5 Sahel. Tout cela s'insère dans les priorités définies par les Chefs d'Etat au Sommet de Pau et revêt une particulière urgence. Il s'agit de **passer du plaidoyer à l'action**, sur 4 thèmes prioritaires : agriculture, jeunesse, emploi et climat, gouvernance et appui à la décentralisation. Le rôle des associations, réseaux et opérateurs est mentionné, notamment celui de l'AIMF, étant entendu que si les ONG peuvent agir dans l'urgence, les collectivités agissent dans la durée.

#### ❖ Méditerranée / Suite du « Sommet des Deux Rives » pour les collectivités territoriales

- M. Pierre DUQUESNE, *ambassadeur, délégué interministériel pour la Méditerranée*, met l'accent sur le rôle central de l'approche dite « 5 + 5 », sans exclure les autres aspects de la solidarité méditerranéenne plaidant pour un **multilatéralisme renouvelé**, ne se limitant pas à la seule dimension intergouvernementale. Il faut associer les collectivités territoriales aux différents formats existants, comme en témoignent la réunion en Arles du 3 février, et la manifestation organisée avec l'AVITEM à Marseille les 17 et 18 février 2020 sur l'économie circulaire dans les villes côtières.
- Mme Christine MORO, *ambassadeur pour l'AECT*, insiste sur le côté opérationnel et concret à donner à ces politiques ; 7 des 15 projets de coopération sélectionnés à l'issue de la première édition du Sommet peuvent accueillir une contribution des collectivités territoriales : sur le patrimoine, l'efficacité énergétique en agriculture, le réseau des « écoles de la 2<sup>ème</sup> chance », la formation aux métiers de la mer....

Un débat suit, auquel participent **M. Jean ROATTA**, qui s'interroge sur la place de l'UPM, **M. Rudy SALLES** qui met l'accent sur le rôle de *l'Association parlementaire de la Méditerranée*, l'ambassadeur DUQUESNE répondant à ces observations.

\*

#### ❖ Perspectives relatives au numérique

Mme Christine MORO, en l'absence de **M. Akim OURAL**, *président du groupe « Numérique » de la CNCD*, excusé pour raison de santé, rend compte de la réunion du Groupe de travail le 17 janvier 2020, soulignant que la référence française en la matière vise plus à assurer la participation des citoyens qu'à se limiter aux questions d'infrastructures ou de modèle économique, et que cette approche sera défendue aussi bien au Forum de Porto, au Forum urbain mondial qu'au Sommet Afrique-France de Bordeaux, où la Cité des Solutions comporte un « quartier » intitulé « *Connecter la ville* ».

#### ❖ Mobilisation de l'expertise territoriale

M. André VIOLA, *vice-président de la CNCD*, présente le bilan des travaux en cours et le plan de travail adopté suite au séminaire du 8 octobre 2019. La demande en expertise

progresses et pour y répondre il faut améliorer l'organisation collective et lever certaines contraintes. Cinq chantiers ont été ouverts sur l'information, les fichiers, la réglementation, l'adaptation de l'offre à la demande et l'intéressement des collectivités territoriales qui envoient ou laissent partir en missions des experts relevant d'elles. Ces réflexions sont menées avec tous les partenaires, notamment Expertise France et le CNFPT, en n'oubliant pas l'importante dimension des programmes européens ou relevant de bailleurs internationaux. **Mme Christine MORO** apporte des précisions sur le rôle joué par le portail de l'AECT, indiquant que l'expertise territoriale est un vecteur de rayonnement et de reconnaissance pour les collectivités qui s'y prêtent, **Mme Jocelyne BOUGEARD** insistant sur sa part sur le rôle des CDPR, **M. Tony BEN LAHOUCINE**, sur l'usage des congés solidaires bonifiés et sur le volontariat, sujet également abordé par **MM. Benoît PILET, Jean-Daniel BALME**, *France Volontaires International*, et **GRONDIN**, *Ps-eau*, **Mme Geneviève SEVRIN**, *CUF*, appelant l'attention sur l'indemnisation des collectivités territoriales « prêtant » des experts.

### ❖ Calendrier des assises pour 2020

**Mme Christine MORO** présente le calendrier prévisionnel des assises et rencontres relevant de la CNCD, qui sera annexé au *Compte Rendu officiel* et qui comprend pour **2020 les Assises suivantes : Québec, Arménie, Japon, Palestine, Maroc et Tunisie**. Il y a une très forte concentration sur le deuxième trimestre 2020 qui pose des problèmes d'organisation ; certaines de ces Assises sont susceptibles de glisser vers le début 2021, constatation à laquelle adhère **Mme Geneviève SEVRIN**, *pour CUF*. **Ce calendrier est approuvé.**

Des précisions sont également données sur le calendrier prévisionnel 2021 : Royaume-Uni, Chine (*Année franco-chinoise du Tourisme culturel*), Algérie et Russie (2021 devant être une *Année franco-russe de la Coopération décentralisée*), et même sur des perspectives 2022 : Israël et Vietnam.

\*

**M. André VIOLA**, après avoir salué plusieurs membres dont le mandat à la CNCD va expirer dans la mesure où ils ne se représentent pas aux prochaines élections municipales, remercie la CNCD pour le travail accompli et les membres de la CNCD pour leur participation. L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 12 h 45./.

---